

Juments Demi-Sang

Mode de qualification pour le Concours des juments sélectionnées CH 2024

Le concours des juments sélectionnées CH 2024 se déroulera le 13.07.2024 à Avenches.
Le département élevage de la fédération d'élevage du cheval de sport CH a déterminé le mode de qualification comme suit.

Une jument Demi-Sang CH avec un papier d'identification de la FECH (certificat d'origine ou éventuellement carte d'identité* est qualifiée pour le Concours des juments sélectionnées CH 2024 si elle remplit les conditions suivantes :

Juments de 3 ans

- Ascendance : au moins 4 générations certifiées (côtés maternel et paternel) ;
père **et** mère catégorie Stud-book*
- Extérieur : somme des notes de l'extérieur lors du test en terrain (type, conformation, allures)
de 21 ou plus, mais aucune note partielle en dessous de 6
- Performance : note moyenne du test en terrain (saut en liberté et allures de base sous le cavalier)
de 6 ou plus

Juments de 4 ans

- Ascendance : au moins 4 générations certifiées (côtés maternel et paternel) ;
père **et** mère catégorie Stud-book*
- Performance : qualification à la Coupe Suisse Jeunes Chevaux 2024 (Finale Promotion) (saut,
dressage) dans leur classe d'âge jusqu'au 12.07.2024
- Si la jument n'est pas encore qualifiée au moment de la date limite d'inscription,
cette dernière est provisoire. Il est de la responsabilité du propriétaire de remettre
au service du stud-book les documents attestant de la qualification jusqu'au
12.07.2024.

***Nouveau !** Les juments avec une carte d'identité ne sont admises au concours des juments sélectionnées CH que sur demande de leur propriétaire. La demande doit être faite à temps par écrit ou par e-mail.
Le critère de l'ascendance sera alors vérifié une nouvelle fois par le département élevage pour ces juments.
Les autres critères de qualification pour l'admission au concours des juments sélectionnées CH doivent également être remplis.

Les performances de la parenté ne seront pas prises en considération pour le classement du concours des juments sélectionnées CH.

Les juments de 3 ans seront séparées lors du classement en catégories dressage ou saut. La séparation sera pratiquée en fonction des origines. Le père est pris en compte. Si celui-ci est un double reproducteur, le père de la mère est consulté. L'éleveur l'annonce en conséquence. Le contrôle de l'affectation est effectué par la FECH.

Lors du Concours des juments sélectionnées CH les juments seront appréciées sur l'extérieur à la main.
(Échelle de notes : 1-10)

Les propriétaires des juments de 3 ans qui se sont qualifiées pour le Concours des juments sélectionnées CH lors des tests en terrain reçoivent automatiquement un formulaire d'inscription par le Stud-book. Les certificats d'origine des juments qualifiées restent en possession du Stud-book.

Le délai d'inscription est **lundi le 01.07.2024** (Date du timbre postal – Courrier A !).
Les inscriptions sont à envoyer au Service du Stud-book à Avenches.